



SARL FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT

16 Avenue Charles de Gaulle – Bâtiments 14 et 15

31130 BALMA

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE**

SARL FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE SARL FIDUCIE CONSULTANTS AUDIT, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 8 avril 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025, d'une durée de 12 mois, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître :

- **Sur le compte de résultat :**
 - Un chiffre d'affaires de 294.155 euros au 30 septembre 2025 contre 291.831 euros au 30 septembre 2024.
 - Un résultat d'exploitation de 8.260 euros au 30 septembre 2025 contre 70.550 euros au 30 septembre 2024.
 - Un bénéfice net de 51 euros ressort sur la période du 1^{er} octobre 2024 au 31 décembre 2025 contre un déficit de -195.101 au 30 septembre 2024.
- **Sur le bilan :**
 - Les principaux postes d'actif du bilan sont constitués par :
 - Un actif immobilisé de 5.375 euros en valeur nette comptable, dont 249.586 euros de titres de participation dépréciés à hauteur de 244.340 euros ;
 - Un actif circulant de 211.344 euros comprenant notamment :
 - Des créances clients et comptes rattachés pour 144.184 euros en valeur nette ;
 - Des disponibilités pour 42.479 euros.

- Le passif comprend essentiellement :
 - Les capitaux propres pour un montant de -139.316, le capital social s'élevant à 10.000 euros ;
 - Des dettes financières en C/C d'associés de 264.792 euros ;
 - Des dettes fiscales et sociales de 49.196 euros.

En complément la situation comptable au 31 mars 2026, mettant en évidence que l'activité à date ne permet pas de reconstituer les capitaux propres.

Ces informations n'appellent pas d'autre commentaire de notre part.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres, déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social, conformément aux dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce.

Sur la valeur des biens composant l'actif social

Nos contrôles n'ont pas révélé d'éléments remettant en cause les valeurs figurant dans les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025.

Nous avons toutefois identifié les éléments suivants qui ont une incidence directe sur le montant des capitaux propres :

Les titres de participation relatifs à MBE TOULOUSE, inscrits pour une valeur brute de 249.586 euros, ont fait l'objet d'une dépréciation de 244.340 euros lors de l'exercice clos le 30 septembre 2024, ramenant leur valeur nette comptable à 5.246 euros. Cette dépréciation, maintenue à l'identique au 30 septembre 2025, a pour effet de rendre les capitaux propres négatifs, ceux-ci s'établissant à -139.316 euros à la clôture du dernier exercice, pour un capital social de 10.000 euros.

Nous avons par ailleurs obtenu une situation comptable intermédiaire arrêtée au 31 mars 2026. L'examen de cette situation ne permet pas de constater une reconstitution des capitaux propres à cette date.

Sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social

En application de l'article L.224-3 alinéa 2 du code de commerce, notre mission consiste à nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Les capitaux propres de la société s'établissant à -139.316 euros au 30 septembre 2025, soit un montant inférieur au capital social fixé à 10.000 euros et, plus généralement, négatif, nous constatons que la condition prévue par l'article L.224-3 alinéa 2 du code de commerce — selon laquelle les capitaux propres sont au moins égaux au capital social — n'est pas satisfaite.

En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, **nous certifions que le montant des capitaux propres n'est pas au moins égal au capital social.**

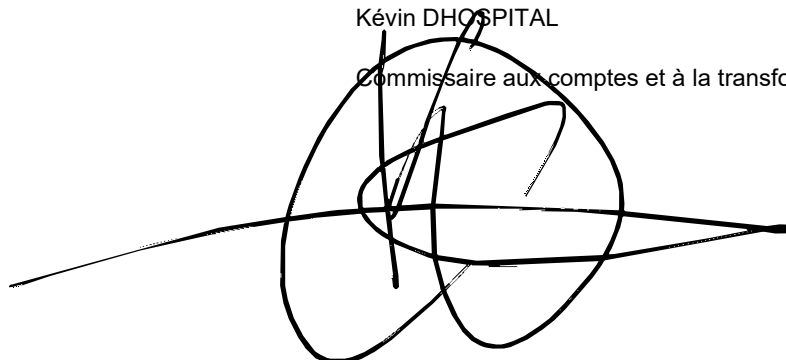
La présente constatation n'a pas pour effet de faire obstacle à la transformation, celle-ci restant à la libre appréciation des associés, auxquels il appartient de prendre toute décision utile au regard de cette situation.

Fait à BIARRITZ, le 16 avril 2026

MILADY CONSEIL

Kévin DHOSPITAL

Commissaire aux comptes et à la transformation

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.